



Monsieur le Maire  
Mairie de Corbas  
69960 Corbas

Corbas, le 23/11/2024

## Objet : Respect des droits d'expression des élus d'opposition

Monsieur le Maire,

Depuis le premier semestre 2021, nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur la nécessité de respecter nos droits en tant qu'élus d'opposition. En l'absence de réponse de votre part, nous avons dû saisir Monsieur le Préfet, qui, en juillet 2021, vous a rappelé les obligations légales et les jurisprudences encadrant le droit d'expression des élus locaux.

Malgré ce rappel, nous constatons que nos demandes réitérées en faveur d'une meilleure prise en compte de la démocratie locale restent sans réponse. Nous sommes donc contraints d'intervenir une nouvelle fois pour souligner plusieurs manquements persistants :

1. **Non accès à la page Facebook de la ville** : Le groupe d'opposition n'est toujours pas autorisé à communiquer sur la page officielle (<https://www.facebook.com/villecorbas>), alors même que celle-ci diffuse des informations générales sur les réalisations et sur la gestion municipale. Cela constitue une infraction à la législation en vigueur depuis le 1er mars 2021, confirmée par plusieurs décisions de tribunaux administratifs.
2. **Inégalité des moyens techniques** : Nous ne disposons toujours pas d'adresses e-mail professionnelles (@ville-corbas.fr), ce qui nous oblige à utiliser nos adresses personnelles, malgré nos multiples demandes.
3. **Absence d'un espace réservé sur le site internet** : L'espace d'expression censé nous être dédié sur le site municipal (corbas.fr) est inexistant. Publier un simple scan de notre tribune du magazine municipal ne répond pas aux exigences légales, car cet espace ne peut être soumis à votre arbitrage.
4. **Panneaux d'affichage manquants** : Certains panneaux d'affichage libre, comme ceux de la place du Costel disparus fin 2023, n'ont pas été remplacés. Nous n'avons reçu aucune information sur la conformité des panneaux existants aux articles L581-13 et R581-2 du Code de l'environnement.

5. **Absence d'espace réservé dans les publications municipales** : Le guide de l'habitant 2024-2025, distribué à tous les habitants, valant les réalisations du conseil municipal sans prévoir d'espace pour notre groupe, contrairement à l'article L2121-27-1 du CGCT.
6. **Modifications non justifiées de notre tribune** : Nos textes publiés dans le magazine municipal sont modifiés sans notre consentement, comme ce fut le cas dans le numéro de décembre 2024, sous prétexte de « soucis techniques ».
7. **Les PVs des conseils municipaux** relatant nos prises de position **ne sont pas TOUS publiés sur le site de la ville** après leur approbation conformément au CGCT.

Face à ces constats, nous vous demandons de prendre des mesures immédiates :

- Permettre au groupe d'opposition de publier régulièrement sur la page Facebook de la ville.
- Fournir au groupe d'opposition les mêmes moyens techniques que les élus de la majorité, notamment des adresses e-mail professionnelles.
- Mettre en place un espace d'expression réservé sur le site internet, sans restriction ou intervention de votre part.
- Réinstaller les panneaux d'affichage d'opinion manquants et nous transmettre les informations sur leur surface, disposition et conformité réglementaire.
- Financer une communication à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres pour compenser l'absence de droit d'expression dans le guide de l'habitant 2024-2025.
- Garantir l'intégrité de nos tribunes dans le magazine municipal.
- Publier l'intégralité des PV des conseils municipaux sur le site de la ville après leur approbation.

Enfin, nous souhaitons que ces points soient inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Nous sommes disponibles pour échanger sur les modalités de mise en œuvre et préparer les délibérations nécessaires.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations républicaines.

**Pour le groupe Droite Républicaine, Centre et Société Civile**

Benoit ERACLAS – Conseiller municipal



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoit ERACLAS".